



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

**Procurations :** M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMEY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

**Excusé(s) :** M. JOLY Philippe

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

**Votants : 40**

Date d'affichage : 13 novembre 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 40

Contre :

Absentions :

**FINANCES**

31\_11\_2025

**BUDGET EAU POTABLE – DM 01/2025 – Ouverture de crédits pour régularisation des imputations comptables avant intégration des travaux**

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle l'obligation de procéder à l'amortissement des biens et des subventions de la collectivité.

A ce titre un travail a été initié par le service comptable de la collectivité et des anomalies ont été détectées sur l'imputation comptable de dépenses amortissables.

Aussi, afin de pouvoir procéder à l'amortissement des biens du budget eau potable, il convient d'effectuer une régularisation d'imputation sur les lignes suivantes :

Détail des régularisations de l'article 2313 à l'article 2315

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	VAL EUR NETTE	Montant total
9010-2020-2188	CLE ET CYLINDRES	1 790.11 €	1 790.11 €	12 233.30 €
9010-2021-2315-3	CHAMBRE DE SECTORISATION LANEUVELOTTE	10 443.19 €	10 443.19 €	

Détail des régularisations de l'article 2315 à l'article 2318

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	Montant total
9214-2023-2315-1	INSTALLATION STRUCTURE PANNEAUX SOLAIRE BRATTE	3 910.00 €	3 910.00 €	7 870.00 €
9214-2023-2315-2	SUPPORT BATTERIE RESERVOIR BRATTE	3 725.00 €	3 725.00 €	
9214-2023-2315-3	SECURISATION TRAPPES ACCES SOURCES	235.00 €	235.00 €	

Chapitre 041

Section d'investissement

Dépenses

Article 2315 – installations, matériels

12 233.30 €

Recettes

Article 2313 – construction

12 233.30 €

Dépenses

Article 2318 – autres immobilisations incorporelles

7 870.00 €

Recettes

Article 2315 – installations, matériels

7 870.00 €

Ces mouvements n'ont pas d'impact sur le résultat.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** l'ouverture de crédits supplémentaires suivants

Chapitre 041

Section d'investissement

Dépenses

Article 2315 – installations, matériels

12 233.30 €

Recettes

Article 2313 – construction

12 233.30 €

Dépenses

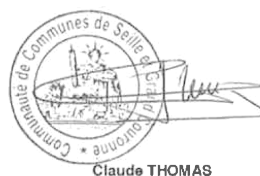
Article 2318 – autres immobilisations incorporelles

7 870.00 €

Recettes

Articles 2315 – installations, matériels

7 870.00 €



Claude THOMAS  
2025.11.12 15:29:31 +0100  
Ref:9828937-14813556-1-D  
Signature numérique  
le Président